



EXTRAIT *du* REGISTRE *des* DELIBERATIONS

du **COMITE SYNDICAL**

Séance du 20 août 2021

Date de la convocation :
13 août 2021

Nombre de représentants en
exercice : 7

Nombre de représentants
présents : 6

Dont :
Titulaires : 5
Suppléants : 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 août 2021, à vingt heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Périscolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle multimédia de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT.

Présents :

Titulaires :

Mme Julie DISTEL (Boust)
M. Michel HERGAT (Entrange)
M. Bertrand MATHIEU (Escherange)
M. Daniel DUBUISSON (Hagen)
M. BAUR Denis (Kanfen)

Suppléant :

M. MICHEL Thierry (Evrange)

Absents :

Mme Marie-Caroline DUMAS (titulaire) et M. Eric GONAND (suppléant) représentant la commune de Basse Rentgen.



11 – BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération n° 2021-23

Rapporteur M. Denis BAUR

Conformément aux dispositions du C.G.C.T, le budget des collectivités et des établissements publics doit être voté par les assemblées délibérantes.

Créé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2021 et installé lors de sa séance du 27 juillet 2021, le Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités Périscolaires « ECLOS » doit se doter d'un budget lui permettant de gérer les dépenses et les recettes de l'établissement pour l'exercice 2021.

Le budget proposé à l'assemblée délibérante s'équilibre en dépenses et recettes à 484.000,00 € et il est présenté à l'assemblée par chapitres.

Secrétaire de séance :
M. Bertrand MATHIEU

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget primitif de l'exercice 2021 et préciser que le présent budget est adopté au niveau des chapitres pour :

- La section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 479.000,00 €
- La section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 5.000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- **ACCEPTE** le budget primitif de l'exercice 2021
- **ADOPTE** le budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME
KANFEN, le 23 août 2021

Le Président



Michel HERGAT